

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO** Bordeaux-Toulouse
DU SUD-OUEST Bordeaux-Espagne

Groupe de travail n°6

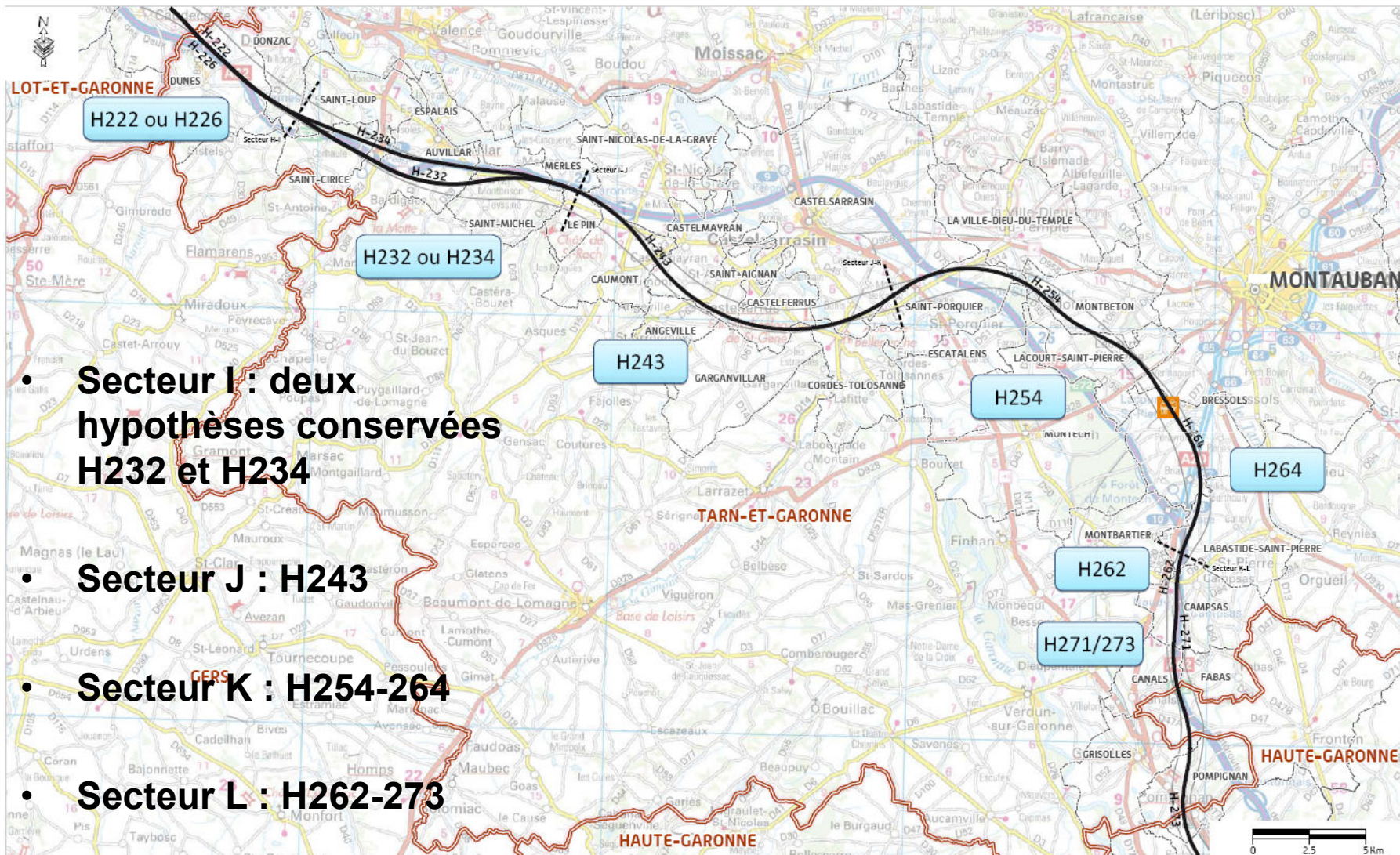
Foncier et patrimoine

Montauban, le 22 septembre 2011

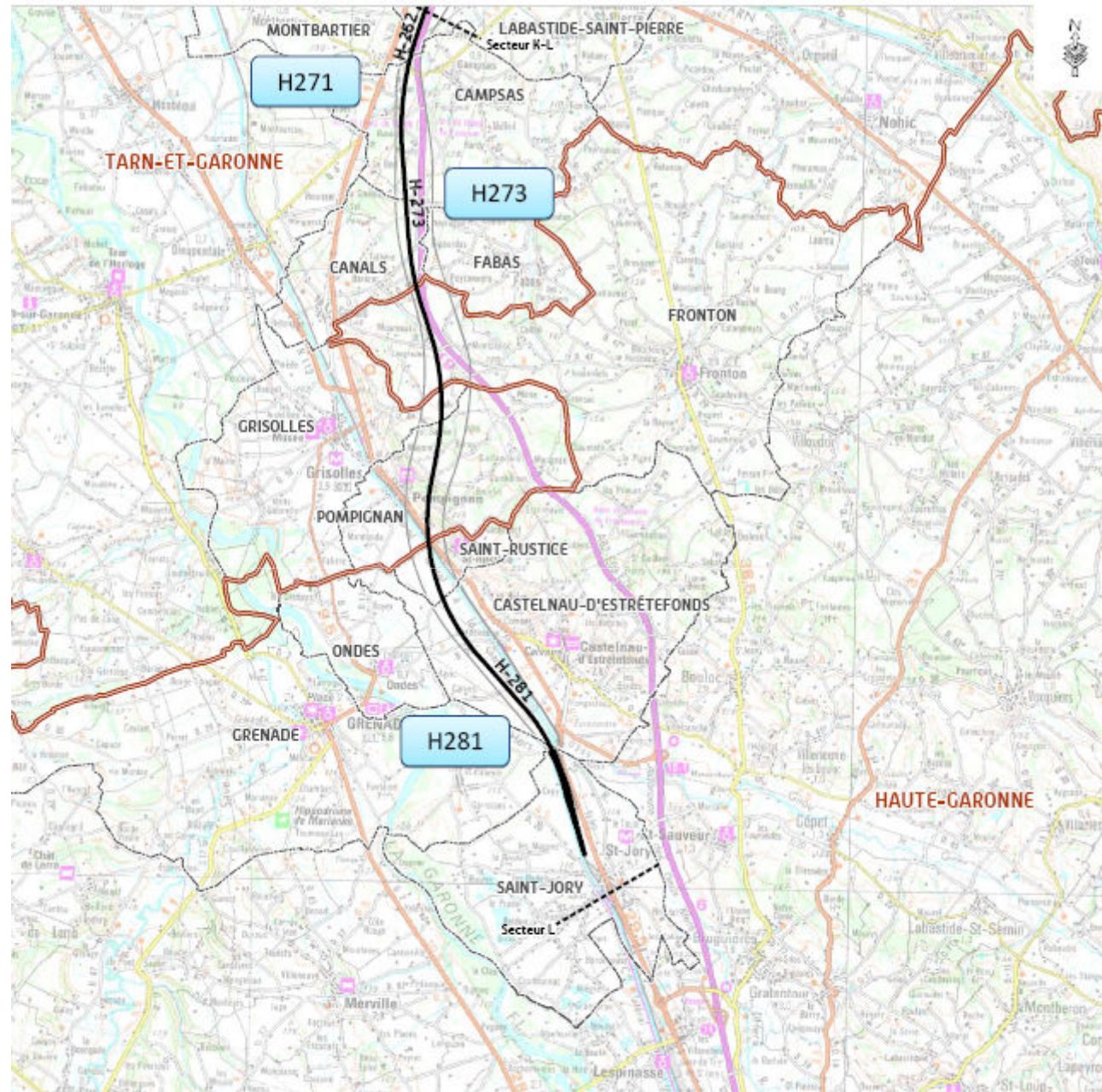
Ordre du jour

- Rappel des validations du COPIL du 23 juin 2011
- Présentation du tracé optimisé
- Echanges sur les principales emprises associées au tracé
- Echanges et contributions du groupe de travail sur les principales mesures d'accompagnement foncier et patrimonial
- Calendrier

*Rappel validation COPIL
du 23 juin 2011*



- **Secteur I : deux hypothèses conservées H232 et H234**
- **Secteur J : H243**
- **Secteur K : H254-264**
- **Secteur L : H262-273**



- Secteur L : H262-273

Présentation du tracé optimisé

Optimisations générales

- Géométrie : calage en plan et du profil en long
- Transparence écologique
- Rétablissements des communications franchies par le tracé (routiers, DFCl, réseaux, Grande faune, agricole, randonnée)
- Prise en compte de l'hydraulique (bassins/ OH)
- Calage des équipements ferroviaires

Et précision des mesures d'insertion : paysage, acoustique, milieux naturels...

Focus sur les optimisations de tracé

- Dunes-Donzac : Rapprochement de l'A62, implantation d'une section de séparation et rehaussement du profil en long afin de rétablir la RD30 en lieu et place
- Déblais de l'autoroute A62 à Auvillar sur H232 : Amélioration de l'insertion du tracé et évitement d'un enjeu écologique majeur (sérapias en cœur)
- Auvillar – H231/234 : Amélioration de l'insertion paysagère du tracé par la création d'un second tunnel au sud du village

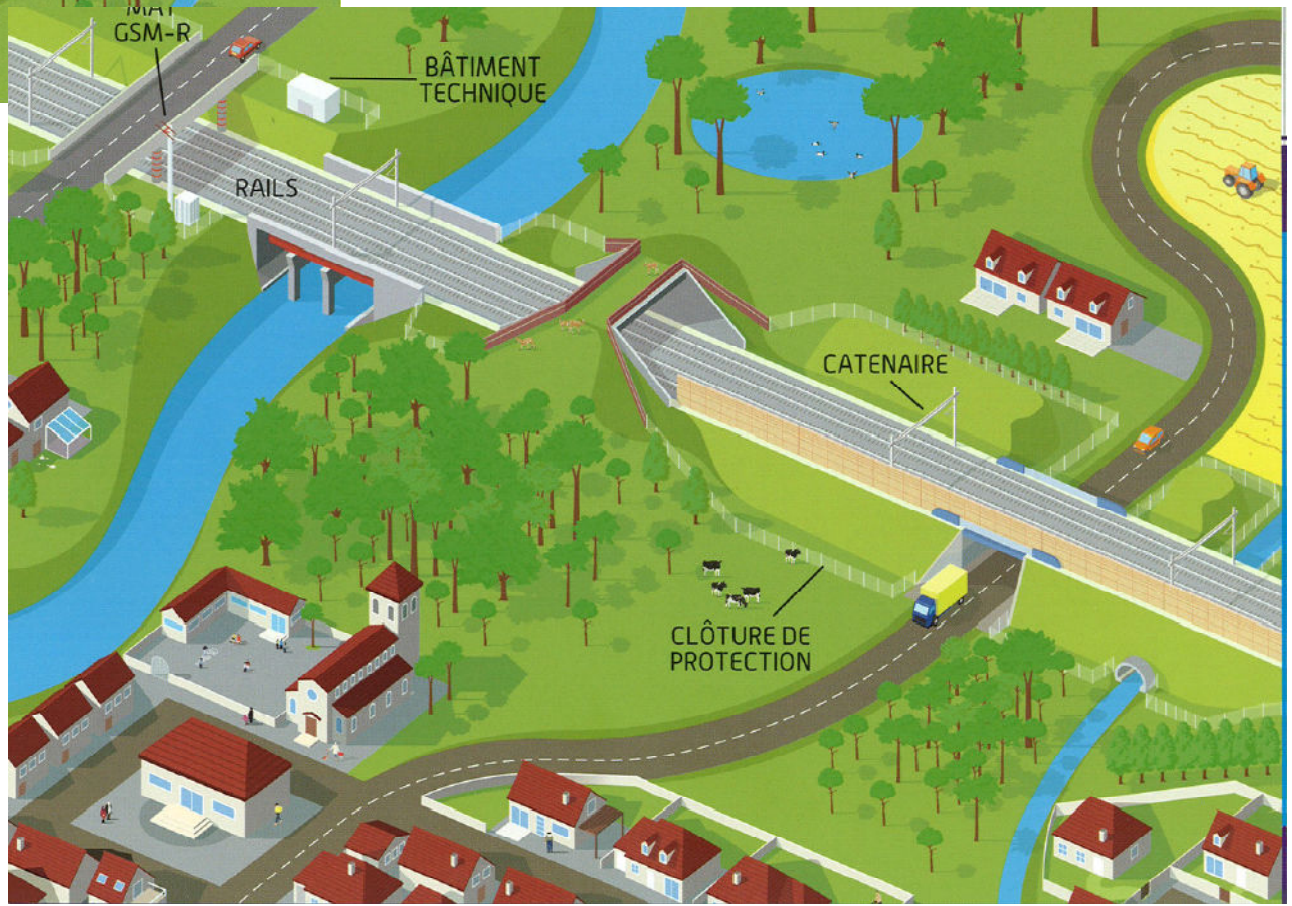
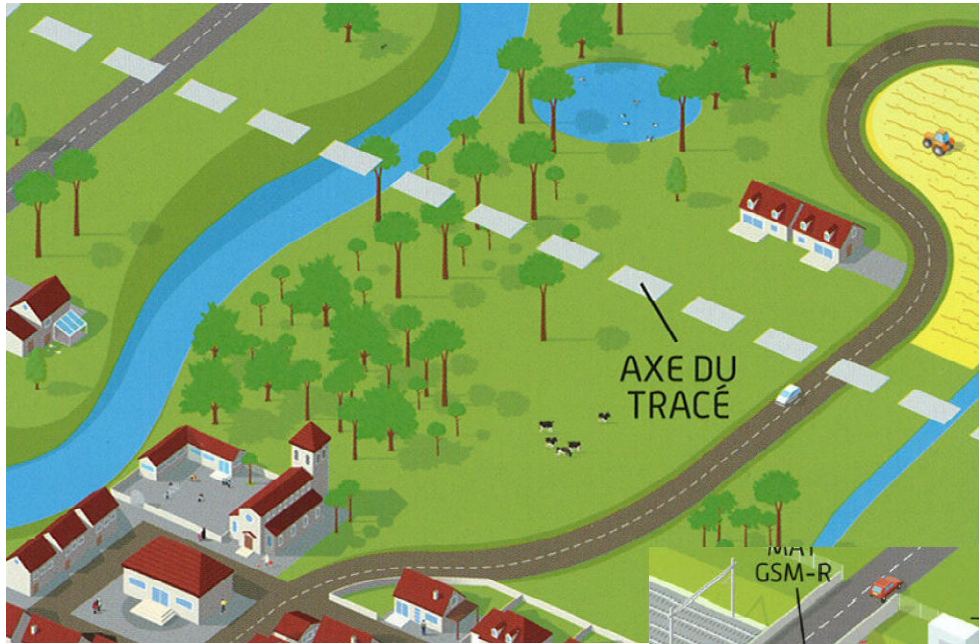
Focus sur les optimisations de tracé

- Montbeton-Lacourt-Saint-Pierre : Amélioration de l'insertion environnementale de la LGV par un abaissement du profil en long, notamment au droit du hameau de Pradas
- Secteur de Campsas : Adaptation du profil en long notamment afin d'éviter des enjeux hydrogéologiques (nappe phréatique) au niveau d'un secteur de gravières

Les emprises associées au tracé

Les éléments qui influent sur l'emprise

- Hauteur du remblai ou du déblai
- Aménagements paysagers ou acoustiques
- Section de voie d'évitement
- Assainissement longitudinal (fossés, bassins)
- Dispositifs de sécurité (clôtures)
- Équipements ferroviaires (base travaux, sous-station électrique)



Quelques chiffres sur le tracé en cours d'optimisation (département du Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne)

- Ligne Bordeaux / Toulouse entre Caudecoste et Saint Jory :
87 km de ligne nouvelle
- Ouvrages d'arts
 - 8 viaducs ferroviaires >> longueur cumulée environ 5 km
- Emprise totale du tracé : environ **770 ha en Tarn-et-Garonne et 100 ha en Haute-Garonne**
- Acquisition de bâti envisagée (sous l'emprise du projet) : **159 bâtis en Tarn-et-Garonne et 22 en Haute-Garonne**

Au total environ 11 % des bâtis situés dans le fuseau seront concernés par une acquisition

Emprise viticole, agricole et sylvicole

Surface viticole en AOC plantée dans le fuseau (ha)	Surface viticole en AOC plantée concernée par les emprises (ha)	Surface viticole en AOC non plantée dans le fuseau (ha)	Surface viticole en AOC non plantée concernée par les emprises (ha)
139 ha	13 ha	Surface en cours de vérification	-
42 ha	5,5 ha	-	-
Surface agricole cultivée dans le fuseau	Surface agricole concernée par les emprises	Nombre de sièges d'exploitation situé dans le fuseau	Nombre de siège d'exploitation concerné par les emprises
3 871 ha	516 ha	76	10
327 ha	54 ha	9	2
Surface en forêt de production dans le fuseau (ha)	Surface en forêt de production concernée par les emprises (ha)	Surface sylvicole en document de gestion durable dans le fuseau (ha)	Surface sylvicole en document de gestion durable concernée par les emprises (ha)
710 ha	62 ha	197	19
5,6 ha	0,8	0	0

- un rétablissement de piste DFCl tous les 1 à 2 km
- pistes latérales à la LGV accessible aux exploitants et à la sécurité incendie

Les mesures principales envisagées

Pour les effets de coupure

- Rétablissements des cheminements agricoles et accès aux parcelles agricoles
- Rétablissements des réseaux d'irrigation et de drainage
- Rétablissements des chemins forestiers/ ruraux / DCFI
 - Environ 20 principes de rétablissements des DFCI validés par ASA DFCI/ SSSO
- Rétablissements des points et réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie
- La reconstitution de lisières pour éviter les risques de chablis

Pour les effets de substitution 1/2

- **Procédures d'aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF)**
 - Maîtrise d'ouvrage du Conseil Général
 - Exclusion ou inclusion de l'emprise LGV dans le périmètre d'AFAF
 - 1^{ère} décision des CCAF / CIAF à recueillir dès le stade de l'enquête publique

- **Constitution de stocks fonciers compensateurs**
 - Acquisition et portage par les SAFER
 - Revente aux exploitants subissant une perte foncière ou mutualisation du stock dans le cadre des AFAF
 - Anticipation à prévoir dès le stade de l'enquête publique

Pour les effets de substitution 2/2

- **Boisements compensateurs**
 - Boisements de délaissés de la LGV
 - Autres boisements visant à maintenir le capital forestier local
- **Indemnisations des surfaces prélevées**
 - Protocole acquisition/éviction entre France Domaine et les OPAF
 - Indemnité de dépossession due au propriétaire + emploi
 - Indemnisation d'éviction due à l'exploitant + fumures, etc.
 - En forêt, prise en compte de la perte de valeur d'avenir

LES AMENAGEMENTS FONCIERS



Etat initial



Pas de remembrement
La ponction foncière du projet ne s'accompagne d'aucun ré-aménagement du parcellaire.

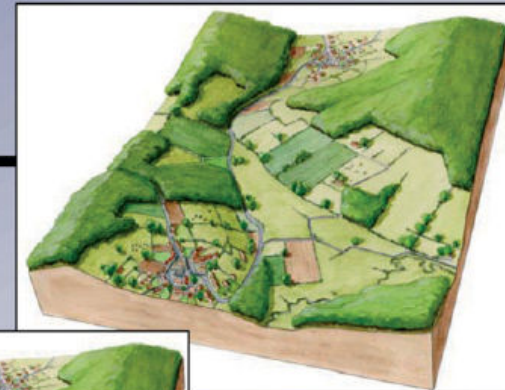


Remembrement avec exclusion
L'emprise ponctionnée par le projet n'est pas prise en compte dans l'aménagement foncier.



Remembrement avec inclusion
L'emprise ponctionnée par le projet est prise en compte dans l'aménagement foncier.

Etat initial



Situation projet sans remembrement



Situation projet avec remembrement



Rappel du planning prévisionnel

- **Tracé à approfondir**
 - Etudes approfondies du tracé et insertion : juin à septembre 2011
- **Proposition d'un tracé consolidé : automne 2011**
 - Concertation de proximité et ajustements : septembre/octobre 2011,
 - Consultation du public : en novembre 2011,
 - Synthèse des avis : début décembre
 - COTER mi-décembre 2011
 - **COPIL début 2012**
- **Remise du dossier support pour approbation ministérielle : début 2012**
- **Etude d'impact, préparation dossier d'enquête publique : 2012**
- **Avis sur dossier (CIA et AE): 1 semestre 2013**
- **Enquête publique : automne 2013**